

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **vendredi 13 décembre 2024** à compter de **9 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Hébert, maire suppléant  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Denis Hébert.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
  - 2.1 Octroi d'une aide financière de 10 000 \$ à la Société du Parc découverte nature de Baldwin pour le paiement de l'audit 2024
  - 2.2 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ à la Société du Parc de la Gorge de Coaticook pour un partenariat pour l'événement « Les rendez-vous du samedi »
- 3. SERVICES EXTÉRIEURS**
  - 3.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et livraison d'un camion 10 roues 6 X 4, diesel, soit celle de la compagnie Camions Maska inc. au montant de 267 704 \$ plus les taxes applicables
  - 3.2 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et livraison d'un balai de rue neuf 2024, de type aspirateur monté sur son propre châssis, soit celle de la compagnie Cubex limitée au montant de 319 962 \$ plus les taxes applicables
- 4. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
  - 4.1 Nomination de monsieur Robin Bélanger à titre de responsable de l'urbanisme de la Ville de Coaticook
- 5. RÉGLEMENTS**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 5.1 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2-8-6 (2025) modifiant le règlement de gestion contractuelle et demande de dispense de lecture

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**24-12-37744 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 24-12-37744**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. FINANCES**

**24-12-37745 2.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN POUR LE PAIEMENT DE L'AUDIT 2024**

**RÉSOLUTION 24-12-37745**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2025 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du Parc Découverte nature de Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de dépannage de 10 000 \$ à la Société du parc découverte nature Baldwin pour le paiement de l'audit 2024 et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-670-00-991.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**24-12-37746 2.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK POUR UN PARTENARIAT POUR L'ÉVÉNEMENT « LES RENDEZ-VOUS DU SAMEDI »**

**RÉSOLUTION 24-12-37746**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2025 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du Parc de la Gorge de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ à la Société du Parc de la Gorge de Coaticook pour un partenariat pour l'événement « Les rendez-vous du samedi » et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-660-00-991.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. SERVICES EXTÉRIEURS**

**24-12-37747**

3.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION 10 ROUES 6 X 4, DIESEL, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CAMIONS MASKA INC. AU MONTANT DE 267 704 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 24-12-37747**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et livraison d'un camion 10 roues 6 X 4, diesel ;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 11 décembre 2024 à 13h30 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaires	Prix Taxes en sus
Camions Maska inc.	267 704 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Camions Maska inc. au montant total de 267 704 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues 6 X 4, soit celle de la compagnie Camions Maska inc. au montant 267 704 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-203 (2024), poste budgétaire numéro 22-902-03-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 24-12-37748**      3.2      ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN BALAI DE RUE NEUF 2024, DE TYPE ASPIRATEUR MONTÉ SUR SON PROPRE CHÂSSIS, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE CUBEX LIMITÉE AU MONTANT DE 319 962 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 24-12-37748**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et livraison d'un balai de rue neuf 2024, de type aspirateur monté sur son propre châssis ;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 11 décembre 2024 à 13h45 à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaires	Prix Taxes en sus
Cubex limitée	319 962 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Cubex limitée au montant total de 319 962 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et livraison d'un balai de rue neuf 2024 de type aspirateur monté sur son propre châssis, soit celle de la compagnie Cubex limitée au montant 319 962 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-203 (2024), poste budgétaire numéro 22-902-03-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 24-12-37749**      4.1      NOMINATION DE MONSIEUR ROBIN BÉLANGER À TITRE DE RESPONSABLE DE L'URBANISME DE LA VILLE DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 24-12-37749**

CONSIDÉRANT que le poste de responsable de l'urbanisme sera libéré suite au départ à la retraite de l'employé attitré à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT qu'un candidat syndiqué à l'interne souhaite postuler pour ledit poste;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le candidat devra s'engager dans un programme de formation et d'évaluation de probation qui lui sera soumis lors de son entrée en fonction;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de Monsieur Robin Bélanger pour occuper le poste de responsable de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de nommer Monsieur Robin Bélanger à titre de responsable de l'urbanisme et de fixer son salaire annuel selon la classe 2, échelon 1 de la grille salariale de l'entente des cadres en vigueur et ce à compter de son entrée en fonction prévue le 6 janvier 2025, et par la suite, les ajustements d'échelon se feront à la date anniversaire de son entrée en fonction et de soumettre le nouvel employé à une période de probation de 1 an.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. RÉGLEMENTS**

**5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT 2-8-6 (2025) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-8-6 (2025)**

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Labelle, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2-8-6 (2025) modifiant le règlement de gestion contractuelle

Celui-ci a pour objet de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville afin de poursuivre les efforts des donneurs d'ouvrages publics au regard de l'achat québécois ou autrement canadien, la Loi prévoit l'obligation d'introduire des mesures à cet égard dans le règlement de gestion contractuelle (RGC) des organismes municipaux. Ces mesures doivent favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada pour les contrats sous le seuil obligeant l'appel d'offres public et que dorénavant, le règlement doit prévoir des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard de tels contrats lorsque ceux-ci comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais sous le seuil obligeant l'appel d'offres public.

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Gaétan Labelle.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

**DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE**

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2-8-6 (2025) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

**24-12-37750**

**7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 24-12-37750**

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 9 h 07.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Denis Hébert, maire suppléant**

---

**Geneviève Dupras, greffière**